



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 14 novembre 2019

Motion : Pour pouvoir s'aimer comme les autres.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 12 mars 2015 le groupe socialiste déposait un premier postulat intitulé : « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité ». Nous y relevions entre autres le fait que nos institutions communales dans leur grande majorité, n'étaient pas suffisamment accessibles aux personnes en fauteuils roulant ou ayant des difficultés de déplacement.

Il y a eu également un deuxième postulat le 31 janvier 2019 intitulé : « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! », où nous réitérions, entre autres, à la Municipalité les demandes déjà effectuées lors du premier dépôt. Malheureusement dans la liste des bâtiments qui ne sont toujours pas accessibles aux personnes en situation de handicap, il y a l'Hôtel de Ville.

Ce bâtiment de style classique construit entre 1702 et 1710 est classé par le Canton « bien culturel suisse d'importance nationale et régionale », faisant partie de la liste des monuments du patrimoine culturel qui compte environ 8300 objets. Sa note de référence est « E » ce qui signifie : objet unique.

Nous « bienportants » pouvons y retrouver « le Pétabosson » pour s'y marier. Le groupe socialiste estime que les personnes en situation de handicap doivent pouvoir, comme tout autre citoyen valide, avoir le droit de célébrer leur mariage dans la salle qui est affectée à cet effet dans notre magnifique Hôtel de Ville.

Il n'est pas envisageable de demander aux personnes en situation de handicap de se contenter d'un autre lieu afin de pouvoir s'unir par la célébration du mariage et cela parce qu'il manque une rampe au bâtiment.

Le groupe socialiste demande à la Municipalité de présenter un projet d'installation de rampe amovible dans les plus brefs délais, afin que toute la population puisse bénéficier de ce lieu et dans un deuxième temps, une installation fixe sachant que cette dernière doit faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction générale des immeubles et du patrimoine.

Pour le groupe Socialiste
Giuliana De Regibus